

ARTISTES OCCITANS
DOSSIER D'INSCRIPTION
SALON D'AUTOMNE DE BALMA du 2 au 7 NOVEMBRE 2017

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES de MANIERE BIEN LISIBLE

Nom et prénom

Nom d'artiste

Adresse

CP Ville

Tél Port

E.mail

Ne rien écrire	NATURE DES OEUVRES	TITRE	DIMENSION	VALEUR (€)*

** information nécessaire à indiquer obligatoirement pour l'assurance. Si l'œuvre est déjà réservée, indiquer sa valeur et écrire « R »*

INSCRIPTION :

Le volet 1 (2 feuilles) doit être expédié **avant le 16 octobre 2017**, accompagné du chèque correspondant :

sociétaires **15€** ateliers **20€** exposants extérieurs **40€**
 chômeurs / étudiants **20€** (joindre un justificatif) membre honoraire **gratuit** (1 œuvre).

DEPOT DES ŒUVRES : Impérativement le lundi 30 octobre 2017 de 14 h à 18 h :

Salle des Fêtes

1 avenue Pierre Coupeau – 31130 BALMA (bus ligne 72 ou 84 – arrêt Église de Balma)

VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX : le jeudi 2 novembre 2017 à 18 h 30 :

Salle des Fêtes

1 avenue Pierre Coupeau – 31130 BALMA

RETRAIT DES OEUVRES : Impérativement le mercredi 8 novembre 2017 de 9h à 15h.

Remise des œuvres uniquement en main propre aux artistes ou à une personne mandatée.

VOLET 1 : À RETOURNER APPROUVÉ ET SIGNÉ AU BAS DE LA PAGE « REGLEMENT » à :

Artistes Occitans
11, rue Saint-Aubin
31000 TOULOUSE

Pour plus d'informations : **05 61 62 63 72**
artistesoccitans@free.fr
artistesoccitans.fr

REGLEMENT (volet 1)

Nos salons sont ouverts à tous les Artistes.

Nous tenons à une présentation irréprochable. **Les œuvres doivent comporter obligatoirement un dispositif d'accrochage ainsi qu'une étiquette avec :**

- Le nom de l'artiste, adresse,...
- Le titre de l'œuvre (écriture en lettres d'imprimerie). Toute œuvre déjà exposée à nos salons sera exclue.
- Toutes les œuvres présentées doivent être des œuvres originales (toute copie sera exclue),
- **Le non respect du règlement entrainera l'exclusion de l'œuvre sans remboursement des frais.**

Les Artistes peuvent présenter:

- **En peinture: 3 œuvres toutes techniques confondues**
 - Peintures sur châssis présentées avec une simple baguette « cache-clous » ou côtés peints. **Aucun cadre ne sera accepté, y compris caisse américaine.**
 - Peintures à l'eau, dessins, pastels, gravures, fusains, encres, etc... présentées sous verre avec un cadre **sobre** (pas plus de 2cm de large).
 - Format minimum 20x20 cm. **maximum 100 cm de large**
- **En sculpture, 3 œuvres**
- **En photographie, 3 œuvres, largeur maximale : 100cm.**

Nota: En fonction des disponibilités de la salle, les Artistes Occitans peuvent éventuellement limiter le nombre des œuvres acceptées.

Tout exposant doit participer à la garde du salon et l'inscription se fera le jour du dépôt des œuvres.

Responsabilités:

L'association a pris toutes dispositions utiles pour la garde du salon, mais décline toute responsabilité quant aux pertes, vols ou avaries, depuis le dépôt jusqu'au retrait des œuvres.

Nous invitons les Artistes à assurer leurs œuvres.

Sélection des œuvres :

La sélection est faite par un jury indépendant des Artistes Occitans qui n'est pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel.

Œuvres non retenues :

Les Artistes dont les œuvres n'ont pas été retenues dans leur totalité par le jury seront prévenus avant le vernissage et leurs droits d'accrochage seront restitués au retrait des œuvres.

Prix décernés le jour du vernissage :

- Prix de la Ville de Balma
- Grand Prix des Artistes Occitans
- 1^{er} Prix des Artistes Occitans
- 2^{ème} Prix des Artistes Occitans

Les artistes primés à un des deux Salons organisés par l'Association des Artistes Occitans, quel que soit le Prix, sont Hors Concours pendant 2 ans consécutifs.

Toute personne intéressée par une œuvre trouvera les coordonnées de l'artiste à l'accueil. Il est d'usage que l'artiste fasse à l'association un don de 10% de la valeur des œuvres vendues. De plus, les artistes qui vendent une œuvre pendant le salon sont tenus d'être en règle avec l'administration fiscale.

Lu et approuvé

signature :

VOLET 1 : À RETOURNER APPROUVÉ ET SIGNÉ

ARTISTES OCCITANS
DOSSIER D'INSCRIPTION
SALON D'AUTOMNE DE BALMA du 2 au 7 NOVEMBRE 2017

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES de MANIERE BIEN LISIBLE

Nom et prénom

Nom d'artiste

Adresse

CP Ville

Tél Port

E.mail

Ne rien écrire	NATURE DES OEUVRES	TITRE	DIMENSION	VALEUR (€)*

** information nécessaire à indiquer obligatoirement pour l'assurance. Si l'œuvre est déjà réservée, indiquer la valeur et écrire « R »*

INSCRIPTION :

Le volet 1 (2 feuilles) doit être expédié **avant le 16 octobre 2017**, accompagné du chèque correspondant :

- sociétaires **15€** ateliers **20€** exposants extérieurs **40€**
 chômeurs / étudiants **20€** (joindre un justificatif) membre honoraire gratuit (1 œuvre).

DEPOT DES ŒUVRES : Impérativement le **lundi 30 octobre 2017** de **14 h à 18 h** :

Salle des Fêtes

1 avenue Pierre Coupeau – 31130 BALMA (bus ligne 72 ou 84 – arrêt Église de Balma)

VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX : le **jeudi 2 novembre 2017** à **18h30** :

Salle des Fêtes

1 avenue Pierre Coupeau – 31130 BALMA (bus ligne 72 ou 84 – arrêt Église de Balma)

RETRAIT DES OEUVRES : Impérativement le **mercredi 8 novembre 2017** de 9h à 15h.

Remise des œuvres uniquement en main propre aux peintres ou à une personne mandatée.

VOLET 2 : À CONSERVER ET À PRÉSENTER POUR LE RETRAIT DES OEUVRES

05 61 62 63 72
artistesoccitans@free.fr
artistesoccitans.fr

REGLEMENT (volet 2)

Nos salons sont ouverts à tous les Artistes.

Nous tenons à une présentation irréprochable. **Les œuvres doivent comporter obligatoirement un dispositif d'accrochage ainsi qu'une étiquette** avec :

- Le nom de l'artiste, adresse,...
- Le titre de l'œuvre (écriture en lettres d'imprimerie). Toute œuvre déjà exposée à nos salons sera exclue.
- Toutes les œuvres présentées doivent être des œuvres originales (toute copie sera exclue),
- **Le non respect du règlement entrainera l'exclusion de l'œuvre sans remboursement des frais.**

Les Artistes peuvent présenter:

- **En peinture: 3 œuvres toutes techniques confondues**
 - Peintures sur châssis présentées avec une simple baguette « cache-clous » ou côtés peints. **Aucun cadre ne sera accepté, y compris caisse américaine.**
 - Peintures à l'eau, dessins, pastels, gravures, fusains, encres, etc..., présentées sous verre avec un cadre **sobre** (pas plus de 2cm de large).
 - Format minimum 20x20 cm. **maximum 100 cm de large**
- **En sculpture, 3 œuvres**
- **En photographie, 3 œuvres, largeur maximale:100cm.**

Nota: En fonction des disponibilités de la salle, les Artistes Occitans peuvent éventuellement limiter le nombre des œuvres acceptées.

Tout exposant doit participer à la garde du salon et l'inscription se fera le jour du dépôt des œuvres.

Responsabilités:

L'association a pris toutes dispositions utiles pour la garde du salon, mais décline toute responsabilité quant aux pertes, vols ou avaries, depuis le dépôt jusqu'au retrait des œuvres.

Nous invitons les Artistes à assurer leurs œuvres.

Sélection des œuvres :

La sélection est faite par un jury indépendant des Artistes Occitans qui n'est pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel.

Œuvres non retenues :

Les Artistes dont les œuvres n'ont pas été retenues dans leur totalité par le jury seront prévenus avant le vernissage et leurs droits d'accrochage seront restitués au retrait des œuvres.

Prix décernés le jour du vernissage :

- Prix de la Ville de Balma
- Grand prix des Artistes Occitans
- 1^{er} Prix des Artistes Occitans
- 2^{ème} Prix des Artistes Occitans

Les artistes primés à un des deux Salons organisés par l'Association des Artistes Occitans, quel que soit le Prix, sont Hors Concours pendant 2 ans consécutifs.

Toute personne intéressée par une œuvre trouvera les coordonnées de l'artiste à l'accueil. Il est d'usage que l'artiste fasse à l'association un don de 10% de la valeur des œuvres vendues. De plus, les artistes qui vendent une œuvre pendant le salon sont tenus d'être en règle avec l'administration fiscale.

VOLET 2 : À CONSERVER ET À PRÉSENTER POUR LE RETRAIT DES OEUVRES